

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique captages de la source du Casset et du forage du Lacet, Meailles

**De :** Besson Thomas <besson.thomas06@gmail.com>

**Date :** 10/10/2023 11:46

**Pour :** pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Bonjour,

Après avoir minutieusement examiné le dossier, je tiens à exprimer mon point de vue concernant l'exploitation du forage du Lacet en tant que résident en résidence secondaire. Mes principales préoccupations portent sur les conséquences de cette exploitation, à la fois sur l'environnement et sur la gestion des ressources.

Les rapports émis par divers spécialistes suscitent chez moi des interrogations quant à la décision de recourir à l'exploitation de ce forage, que ce soit d'un point de vue technique ou d'un point de vue écologique. À une époque où les perturbations climatiques mondiales nous incitent à redoubler d'efforts en matière de gestion responsable de l'énergie et des ressources vitales, notamment l'eau, ce projet semble aller à l'encontre d'une approche raisonnée de la maîtrise des ressources.

Les documents actuels indiquent une fuite dans le réseau allant de 50 à 75 mètres cubes par jour, soit l'équivalent de la consommation journalière moyenne de 375 personnes (200 litres par jour par personne). Il est évident que la priorité devrait être la réparation de ces fuites avant même de considérer l'apport d'eau supplémentaire dans le réseau. En d'autres termes, on ne devrait pas essayer de remplir un seau percé en versant plus d'eau dedans.

Sans une réparation du réseau, la détérioration des canalisations ne fera qu'empirer. Dans ce cas, quelle serait la solution au problème ? Devrait-on compenser les pertes par le biais d'un nouveau forage ou plutôt opter pour la réparation des fuites ? Il semble que la seconde solution soit la plus appropriée, ce qui nous ramène inévitablement à la question initiale : la réparation des fuites.

En procédant à la réparation des fuites, nous pourrions évaluer les besoins réels en eau ainsi que le rendement effectif des sources d'approvisionnement actuelles. Cela permettra de garantir une utilisation plus efficace des ressources et une meilleure gestion de l'eau dans le réseau.

Le point de forage choisi se trouve à plus de 300 mètres en contrebas du village, dans une zone escarpée surplombée par une barre rocheuse. Pour connecter ce forage au réservoir existant, il sera nécessaire d'effectuer une opération de purge de la barre rocheuse à l'emplacement de l'installation du tuyau, ce qui représente un coût financier significatif.

De plus, la puissance électrique nécessaire pour remonter l'eau sur cette distance entre le point de pompage et le point de remplissage du réservoir entraînera des dépenses annuelles considérables. Il faudra également prévoir les coûts d'entretien et de maintenance du système, qui viendront s'ajouter à la facture. L'ensemble de ces coûts pourrait facilement atteindre 30 000 euros par an.

Bien que les rapports indiquent un faible risque de contamination bactérienne, toute contamination de la zone par des produits chimiques tels que les hydrocarbures, les produits phytosanitaires ou les engrais azotés nécessitera une analyse de l'état de l'eau et éventuellement l'arrêt du pompage. Étant donné que ce forage est situé en aval, les contaminations potentielles par des produits chimiques non maîtrisés peuvent être nombreuses et difficiles à anticiper. Une simple filtration au chlore, efficace contre les microorganismes, ne permettra pas de faire face à ce type de contamination. De plus, un des arguments en faveur de l'exploitation de ce forage repose sur la qualité de l'eau, il est important de noter que ce nouveau forage se mélangerait avec le réseau existant par le biais des réservoirs, ce qui signifie qu'aucune amélioration significative de la qualité de l'eau ne serait observée au final.

Selon le rapport du gestionnaire routier, des travaux visant à sécuriser le parapet en cas d'impact avec un véhicule seront également nécessaires. Cela implique des frais supplémentaires qui seront à la charge de la commune.

En considérant tous ces éléments, il apparaît que les ressources financières requises pour un projet écologiquement désastreux, en termes de consommation d'électricité et de gaspillage d'eau dû aux fuites,

semblent disproportionnées par rapport aux avantages potentiels qu'il pourrait apporter. De plus, diverses études indiquent qu'il n'y a pas eu de pénurie d'eau jusqu'à présent, même avec un réseau présentant de nombreuses fuites. En 2022, la production d'eau s'élevait à 68 330 mètres cubes, ce qui représente 170% de la quantité désirée à l'horizon 2050 (40 000 mètres cubes demandés par la commune en raison de la croissance démographique).

En espérant que mes remarques contribuent à susciter une réflexion approfondie sur cette enquête, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thomas Besson